



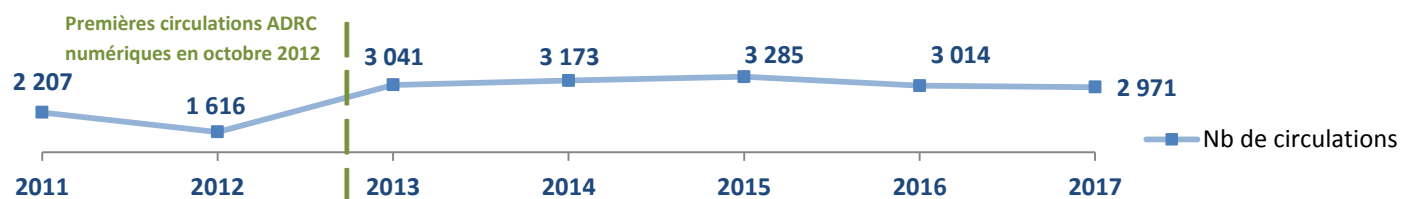
Synthèse de l'activité 2017 du département Diffusion

L'ADRC confirme à nouveau, à côté des distributeurs, sa réalité d'acteur le plus important pour les salles dans l'accès aux films sur l'ensemble du territoire.

ADRC	2013	2014	2015	2016	2017
Circulations	3 041 - 208 films	3 173 - 194 films	3 285 - 230 films	3 014 - 216 films	2 971 - 228 films

Avec **2 971 circulations en 2017**, l'activité ADRC se situe toujours, pour la cinquième année consécutive, autour des 3 000 circulations annuelles.

En termes de films, avec **228 titres**, il s'agit du 2^{ème} plus haut niveau d'intervention depuis 2013, première année de plein fonctionnement d'accès numérique.



L'année 2017 constitue la 5^{ème} plus forte activité de l'Agence sur l'accès aux films depuis sa création, en progression de 64 % par rapport à la moyenne d'activité de la décennie pré-numérique (2003-2012).

Répartition par dispositifs d'intervention ADRC 2013 à 2017

Circulations	2013	2014	2015	2016	2017
PV	2 878 - 208 films	2 811 - 194 films	3 084 - 230 films	2 848 - 216 films	2 861 - 228 films
VM et AE	163 - 11 films	362 - 23 films	201 - 11 films	166 - 17 films	110 - 8 films

Le dispositif dit « Petites Villes » montre une grande stabilité des interventions (+ 0,5 % par rapport à 2016) en réponse aux demandes des salles.

Par contre, les dispositifs « Villes Moyennes et Art et Essai » qui doivent être directement sollicités par les distributeurs – concernant des localités plus importantes – sont à nouveau en 2017 moins sollicités.

Interventions sur un grand nombre de films en 2017

Le nombre de films ayant bénéficié de l'action de l'Agence est en 2017 en progression avec 228 films (216 en 2016).

93 % de ces titres sont de diffusions réduites et moyennes. Les circulations mises en place sur ces films représentent 92 % de l'activité 2017 de l'ADRC, taux en progression (87 % en 2016).

43 nationalités différentes ont été concernées dont 23 ne ressortissant pas d'Europe ou des Etats-Unis (Japon, Israël, Iran, Chine, Chili, Australie, Sénégal, Mongolie, etc. pour un total de 16 % des films traités en 2017).

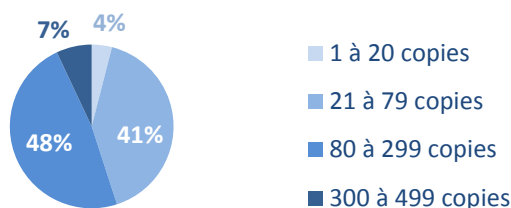
Localités desservies et contributions numériques attribuées

En 2017, **près de 2 000 localités différentes ont été desservies par l'ADRC**, dont environ 800 points estimés de circuits itinérants et **1 200 salles fixes**, soit **71 % des communes équipées d'une salle de cinéma**.

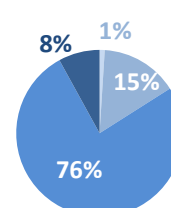
6 015 parts de contributions numériques ont été attribuées à plus de 900 établissements, soit un total de près de **1 003 contributions**, chiffre quasiment identique à celui de 2016 (1 007 contributions).

L'ADRC : Acteur essentiel dans l'accès Art et Essai**Interventions 2017 : Ampleur de diffusion des films – Part des films recommandés Art et Essai**

Films - Diffusion



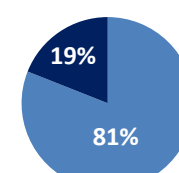
Circulations - Diffusion



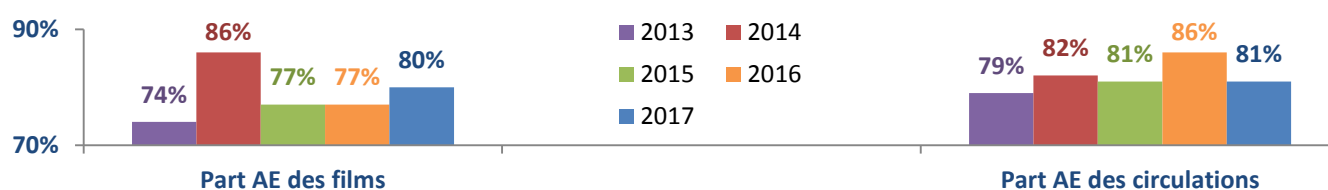
Films - Part Art et Essai



Circulations - Part Art et Essai



Lecture : 48 % des films et 76 % des circulations ADRC 2017 sont issus de diffusions comprises entre 80 et 299 copies SN 80 % et 81 % des circulations ADRC 2017 s'inscrivent dans le champ de l'Art et Essai.

Évolution de la part Art et Essai de l'ADRC entre 2013 et 2017

Il s'agit en 2017 de 2 416 circulations Art et Essai sur 182 titres. En rapport aux interventions ADRC les plus importantes, à partir de 50 circulations, 100 % des films et des circulations concernaient des films recommandés Art et Essai.

L'ADRC et son travail sur les films soutenus par l'AFCAE

L'ADRC est intervenue sur la quasi intégralité des films soutenus par le groupe Action-Promotion de l'AFCAE (32 titres sur 33) avec la mise en place de 718 circulations, soit une moyenne de 22 circulations par film : plus de 4 600 accès ADRC et 919 localités différentes ont été servies. L'ADRC est également intervenue sur trois longs métrages soutenus par le groupe Jeune Public de l'AFCAE (50 circulations).

Films (+ de 45 circulations)	Distributeur	Circul.	Nb localités servies
120 battements par minute	Memento	84	468
Petit paysan	Pyramide	60	380
Barbara	Gaumont	59	344
Primaire	Studio Canal	51	311
Jackie	Bac	47	294
Loving	Mars	46	290

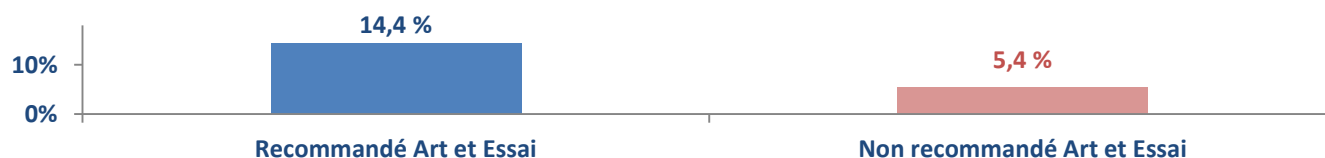
L'ADRC est, à côté des distributeurs des films, l'acteur et le partenaire le plus important pour les salles dans la diffusion des films d'auteur sur l'ensemble du territoire

Alors que la fréquentation des films recommandés Art et Essai était en recul en 2017 – d'environ 12 % – et que les films Art et Essai dits porteurs constituent l'enjeu concurrentiel majeur entre tous les types de salles, et notamment pour les salles non classées des circuits dominants, l'accès à ces films s'avère d'autant plus décisif pour l'économie des salles classées Art et Essai.

À cet égard, l'action de l'ADRC constatée ci-dessus est tout à fait capitale pour la grande majorité d'entre elles (61 % de ces salles sont implantées dans des unités urbaines de moins de 100 000 habitants).

L'ADRC : Acteur décisif dans l'économie du cinéma

La part des interventions ADRC 2017 en rapport aux plans de diffusion des distributeurs



Lecture : mises en rapport avec le nombre de copies mises en place par les distributeurs sur les films ayant bénéficié en 2017 de circulations complémentaires de l'Agence, **les interventions ADRC représentaient 14,4 % de ce total de copies distributeurs pour les films recommandés Art et Essai, et 5,4 % pour les films non recommandés.**

L'écart du poids d'intervention entre films recommandés ou non – 9 points – manifeste **l'importance de l'action de l'ADRC pour l'accès aux films du champ Art et Essai.**

Les films de la diversité sont également ceux qui profitent le plus d'une exposition dans la durée. En effet, les films Art et Essai bénéficient de circulations plus étendues (5,4 semaines d'exposition contre 5,0 pour les films non recommandés). L'exploitant a ainsi la possibilité de préparer un travail plus exigeant sur les films concernés, tandis que l'ADRC participe à une meilleure irrigation du territoire avec une diversité de films, alors que l'on constate avec le numérique une durée d'exploitation générale sensiblement raccourcie.

Les apports économiques de l'ADRC

L'apport économique net de l'ADRC a été estimé pour 2016 à 7,8 millions d'Euros, subventions déduites. Ainsi, un Euro investi dans l'ADRC génère 4,49 Euros grâce à ses seules circulations de films pour les salles de cinéma. Par ailleurs, les subventions ADRC pour l'accès aux films ont pu diminuer de 0,701 million en 4 ans grâce à ses initiatives de gestion, soit 55 % tout en assurant l'intégralité des demandes des salles pour leur meilleur accès aux films.

Depuis 2014, ce sont 2,725 millions d'Euros, soit 61 % de ses budgets d'action concernés, qui ont pu être économisés grâce à la gestion de l'ADRC.

Contributions Numériques ADRC en 2017

	2017 (vs 2016)
Circulations génératrices de CN	2 626 (- 0,7 %)
Contributions Numériques	1 003 (- 0,4 %)

La solution de « reprise continue » a donc permis de **préserver la mission fondamentale de l'ADRC sur l'accès aux films** en répondant, jusqu'à la fin de l'année 2017, aux besoins accrus des salles (plus de 900 établissements attributaires de CN ADRC). Elle permet de répondre à l'ensemble des demandes d'accès aux films tout en restant dans des budgets possibles pour le CNC.

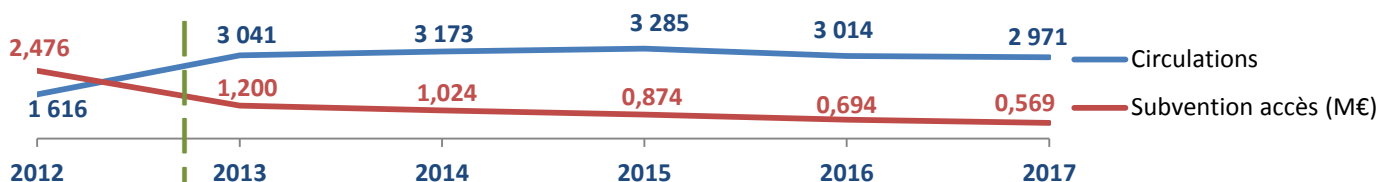
De fin 2012 à fin 2017, ce sont 7 228 CN ADRC qui ont été attribuées aux salles, soit 3,326 M€.

Evolution des subventions et des circulations pour l'accès aux films

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Circul.	1 616 (- 27 %)	3 041 (+ 88 %)	3 173 (+ 4,3 %)	3 285 (+ 3,5 %)	3 014 (- 8,3 %)	2 971 (- 1,4 %)
Subv. accès	2,476 M€	1,200 M€ (- 52 %)	1,024 M€ (- 15 %)	0,874 M€ (- 15 %)	0,694 M€ (- 21 %)	0,569 M€ (- 18 %)

En 2017, la subvention du CNC pour l'accès ADRC aux films a diminué de 18 % par rapport à 2016, en raison de la solution trouvée par l'Agence, présentée auparavant, de « reprise continue » avec les distributeurs.

Ainsi, de 2012 à 2017, alors que les circulations ADRC ont progressé de 84 %, la subvention d'accès aux films a pu diminuer de 77 %.



Premières circulations ADRC numériques en octobre 2012

Régulation et ADRC

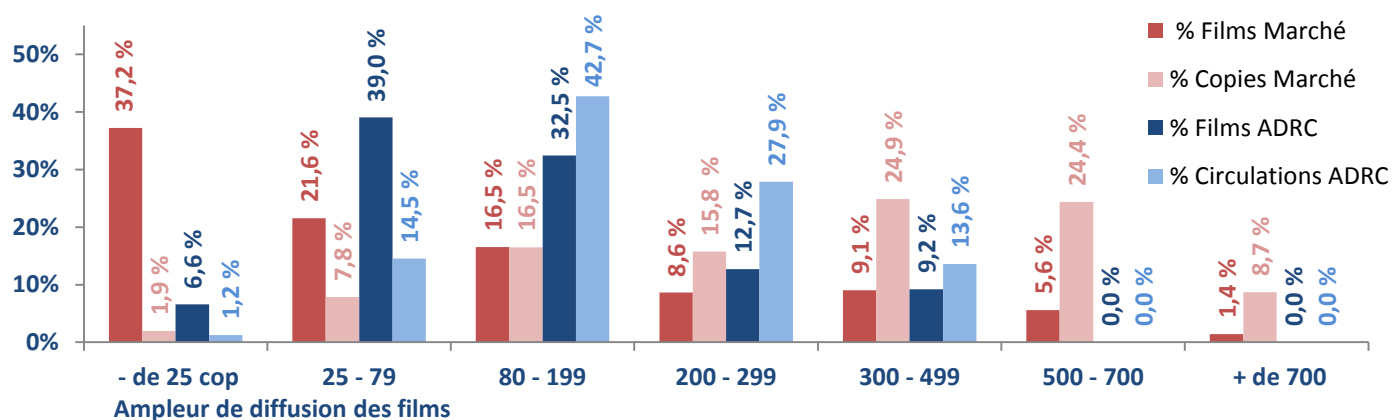
L'action correctrice de l'ADRC

Le graphique manifeste clairement que l'essentiel des interventions de l'ADRC concerne **les films diffusés entre 25 et 299 établissements en SN** (84,2 % des films et 85,1 % des circulations), et dans une bien moindre mesure ceux diffusés entre 300 et 499 établissements et, de l'autre côté du spectre, ceux de moins de 25 salles.

Les films diffusés avec moins de 25 « copies » sur le marché sont les plus nombreux – 37,2 % en 2017 – mais également les moins demandés par l'ensemble des salles. Mais pour les films diffusés entre 25 et 199 copies, la part d'intervention en films de l'ADRC est de 71,5 % contre 38,1 % des films pour le marché.

Il s'agit là du cœur de l'action correctrice de l'ADRC.

Diffusion des films en 2017 et interventions ADRC



Lecture : 16,5 % des films sont sortis en 2017 dans une tranche de diffusion de 80 à 199 copies, et 32,5 % des interventions de l'ADRC en films ont porté sur cette tranche de diffusion ; 16,5 % des copies distributeurs concernaient ces films, mais 42,7 % des circulations ADRC 2017 concernaient cette tranche de diffusion.

Bilan ADRC 2013-2017 pour l'accès aux films

L'accès des publics aux œuvres, via l'ADRC, ce sont près de **110 000 accès ADRC à plus de 1 600 films** (nouveaux ou de répertoire). Soit en moyenne de 2013 à 2017, 3 400 circulations par an pour 1 500 salles et **plus de 2 000 localités différentes bénéficiaires** (en incluant les communes desservies par des circuits itinérants).

Pour les nouveaux films : 83 % des accès ADRC concernaient des films de diffusion réduite ou moyenne, ceux qui constituent la diversité du cinéma. Pour les films de répertoire : plus de 3 000 salles ont bénéficié en 5 ans d'au moins un accès ADRC, dont plus de 85 % étaient de villes moyennes ou petites.

Concentration de la diffusion et de la programmation des films : l'ADRC garante de la diversité

La concentration croissante du cinéma au niveau des plus grands circuits nationaux d'exploitation et programmation, en progression chaque année, a atteint des niveaux qui nuisent fondamentalement à la possibilité d'une concurrence libre dans un parc de salles encore diversifié. **Dans nombre de villes clés décisives des régions, cette concentration dépasse les 80 %, voire les 90 %.**

Ainsi, la liberté sous contraintes et les difficultés d'accès aux films, que connaissent la plupart des salles indépendantes des circuits très dominants, constituent des problèmes structurels du parc de salles. Ceux-ci sont en progression constante.

Face à cela, les actions régulatrices de l'ADRC concernent plus de 90 % des communes équipées d'un cinéma, c'est-à-dire environ 85 % de nos concitoyens-spectateurs de cinéma.